



# Tir d'initiation

---

L'initiation est réservée aux personnes non adhérentes à la FFTir ou la FFBT.

Le tireur de la S.T.B.L. qui souhaite inviter une personne pour un tir d'initiation devra en faire la demande préalable via l'adresse mail [stblgestion@outlook.fr](mailto:stblgestion@outlook.fr) à minima 3 jours avant la date du tir.

Le président ou la personne mandatée effectuera les vérifications nécessaires sur ITAC et délivrera l'autorisation ou non.

En cas d'autorisation, le président enverra par mail le badge de l'invité.

Le jour du tir

- le tireur ainsi que la personne invitée pour l'initiation devront renseigner le registre de présences.
- Présenter la réponse du président
- Présenter une pièce d'identité

Le tir pourra être réalisé avec les armes du tireur sous sa responsabilité.

Les commissaires s'assureront que les règles de sécurité soient respectées.

Le nombre de tirs d'initiations est limité à 2 par an.

**Texte officiel** : article R312-43-1 du Code de la Sécurité Intérieure modifié.